

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 27 Novembre 2014 à 20 heures

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS - René BAGARD - Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT.
Daniel THIÉRY - Gérard BONATO - Line SKORKA - Chantal ARNOUX - Jean GRANDPRÉ - Annie LEVREY-DELON - Evelyne FREY - Thierry VOIGNIER - Nadine FRESSE - Jean-Yves BOITTE - Armelle JACQUEL - Christophe BERNASCONI - Sarah GRIVEL – François MARCHAL - Stéphanie FERRY - Aurélien BANSEPT - Daniel MALE.

Absent excusé : Renée BALY.

Procuration : Renée BALY à Michel THIEBAUT.

1. Décision modificative n°1 – Budget Commune.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 Novembre 2014,

Approuve la Décision Modificative numéro 1 du Budget Commune, à savoir :

Fonctionnement Dépenses

6333	Participation Formation Professionnelle	5 000,00 €
6411	Personnel titulaire	11 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	10 000,00 €
6451	Cotisations à l'Urssaf	5 000,00 €
6473	Allocation Chômage	9 000,00 €
73925	Fond National de Péréquation	- 38 000,00 €
668	Autres charges financières	5 000,00 €

Fonctionnement Recettes

74121	Dotation de Solidarité Rurale	7 000,00 €
-------	-------------------------------	------------

Investissement Dépenses

2184-24	Matériel atelier communal	500.00 €
2313-24	Travaux atelier communal	600.00 €
2188-36	Matériel voirie et outillage	1 100.00 €

2. Décision Modificative n°1 – Budget Eau.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Suivant l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 Novembre 2014,
Approuve la Décision Modificative numéro 1 du Budget Eau, à savoir :

Investissement Dépenses

2155-11	Outillage industriel	1 500.00 €
21561-11	Matériel industriel	1 500.00 €
2315-13	Télégestion	- 3 000.00 €

3. Versement d'une subvention complémentaire au budget du CCAS.

Monsieur le Maire propose de verser au Budget du CCAS une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 € afin de pouvoir honorer sur le budget 2014 les dépenses liées au repas et aux colis de fin d'année.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le versement d'une subvention complémentaire à destination du Budget C.C.A.S d'un montant de 10 000 €.

4. Avenant n°1 au marché de travaux de voirie définitive Rue du Calvaire avec l'entreprise COLAS EST.

Monsieur Michel THIEBAUT présente l'avenant n°1 au marché de travaux de voirie définitive, Rue du Calvaire avec l'entreprise COLAS EST, pour un montant de 4 664.50 € H.T, pour la fourniture et la pose de bordures, caniveaux et terre végétale.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve l'avenant numéro 1 avec l'entreprise COLAS EST pour la fourniture et la pose de bordures, caniveaux et terre végétale pour un montant H.T de 4 664.50 €.

5. Maitrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts pour les travaux d'exploitation en forêt communale exercice 2015.

En complément du programme de travaux pour l'année 2015 qui sera proposé ultérieurement, Monsieur Aurélien BANSEPT soumet à l'Assemblée Municipale le projet de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique avec l'Office National des Forêts pour la réalisation de coupes d'éclaircies.

Maitrise d'œuvre :

- Consultation formalisée pour travaux d'exploitation,
- Préparation pour le maître d'ouvrage du dossier de consultation des entreprises,
- Assistance à la sélection des candidats et examen des candidatures,
- Réponse aux candidats.

Assistance technique :

- Préparation pour le maître d'ouvrage des contrats de travaux,
- Suivi des chantiers et contrôle de conformité des travaux,
- Assistance au maître d'ouvrage en cas de différends sur le règlement ou l'exécution des travaux,
- Organisation des opérations préalables à la réception des travaux.

Le montant de la mission s'élève à 4 109.60 € H.T, soit 4 931.52 € T.T.C.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention, (Monsieur JeanYves BOITTE étant partie prenante) :

Approuve la mission de maîtrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts pour un montant annuel de 4 109.60 € H.T, soit 4 931.52 € T.T.C.

6. Contrat de location relatif à la salle polyvalente

Suite aux modifications apportées, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le nouveau contrat de location relatif à la salle polyvalente.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le nouveau contrat de location relatif à la salle polyvalente.

7. Contrat de location relatif à la salle des fêtes

Suite aux modifications apportées, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le nouveau contrat de location relatif à la salle des fêtes.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le nouveau contrat de location relatif à la salle des fêtes.

8. Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des locations de salles et des tables et bancs.

Dans le cadre de la location des salles communales, des tables et des bancs, Monsieur le Maire propose d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à ces services.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des locations des salles communales, des tables et des bancs de brasserie.

9. Convention avec l'agence technique départementale pour une mission de prestation technique, administrative et financière (programme triennal d'entretien de la voirie communale).

Monsieur Michel THIEBAUT rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 05 Juin 2014, d'adhérer à l'Agence Technique Départementale des Vosges chargée de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie.

Il est proposé au Conseil de valider une convention pour la réalisation d'un programme triennal d'entretien de la voirie communale pour un montant de 1 800 € H.T, soit la somme de 2 160 € T.T.C.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec l'Agence Technique Départementale pour la définition d'un programme triennal d'entretien de la voirie communale, pour un montant de 1 800 € H.T, soit 2 160 € T.T.C.

10. Convention de mise à disposition de l'espace DOJO pour la pratique de l'activité danse au cours de l'année 2014-2015.

Dans le cadre de l'activité Danse de l'école intercommunale de musique, Monsieur Daniel THIERY soumet à l'Assemblée un projet de convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace « Dojo » du Champ de Foire.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace « Dojo » pour l'activité Danse de l'école de musique intercommunale.

11. Convention avec l'association des Croqueurs de pommes Vosges déodatienne pour la mise à disposition de terrain appartenant à la Commune.

Pour faire suite à la décision du Conseil du 05 Juin 2014, de soutenir l'association des Croqueurs de pommes, dans le cadre du projet « biodiversité de la Commune, Monsieur Aurélien BANSEPT donne lecture de la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées section A n°257, 258 et 260 pour partie, au lieudit de Pajailles appartenant à la commune pour la création d'un verger et pépinière pédagogique.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de deux parcelles cadastrées section A n°257 et 258 à l'association des Croqueurs de pommes pour la création d'un verger pédagogique.

12. Participation employeur à la garantie maintien de salaire pour le personnel communal.

Par manque d'information, la question est reportée au prochain Conseil.

13. Demande de subvention émanant de l'Association des jeunes sapeurs pompiers de Raon l'Étape.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de l'association des Jeunes sapeurs-pompiers de Raon l'Étape pour l'achat de survêtements.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide de mettre en attente cette demande et de l'examiner ultérieurement.

14. Approbation du compte-rendu de la dernière séance



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve le compte rendu de la dernière séance.

15. Questions et informations diverses

- Indemnité du Percepteur :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention, (Madame Sarah GRIVEL étant partie prenante) :

Décide d'accorder l'indemnité de conseil à Madame le Percepteur de Raon l'Étape pour l'année 2015.

- Repas de la Sainte Barbe le samedi 29 Novembre à 20h à la Salle des Fêtes.
- 6^{ème} salon de la Brocante le Dimanche 30 Novembre à la Salle Polyvalente.
- Messe de Sainte-Cécile le Dimanche 30 Novembre à 10h.
- Concert de l'Avent le Dimanche 30 Novembre à 16h Eglise Abbatiale.
- Marché de Noël le 07 Décembre à la Salle des Fêtes Edmond Cunin.
- Défilé de Saint-Nicolas le Dimanche 07 Décembre à partir de 16h30.
- Gouter intergénérationnel le Vendredi 12 Décembre à la Salle des Fêtes.
- Repas CCAS le Dimanche 14 Décembre à la Salle des Fêtes.

Séance levée à 21 heures 00
